

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD107 Maîtrise de la langue française 1			
Code	ECAD1B07AD107	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	66 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Romain FARAONE (romain.faraone@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer les notions fondamentales tant du point de vue lexical, grammatical que syntaxique en développant la communication écrite français.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.4 Rédiger le courrier, faire des comptes rendus, des rapports internes et externes
 - 2.5 Synthétiser des documents et élaborer des dossiers
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 - 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

1. Analyser et/ou structurer correctement une phrase
2. Utiliser et/ou expliciter du vocabulaire adéquat dans un contexte donné
3. Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
4. Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits
5. Identifier et déjouer les difficultés inhérentes à une dictée (langue française)
6. Identifier et/ou employer les connecteurs logiques et/ou les idées développées dans un contexte textuel (langue française)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD1B07AD107B Maîtrise de la langue française 1 48 h / 5 C
 ECAD1B07AD107C Correspondance commerciale 18 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD1B07AD107B Maîtrise de la langue française 1	50
ECAD1B07AD107C Correspondance commerciale	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

5. Cohérence pédagogique

L'association des AA "Correspondance commerciale" et "Maîtrise de la langue" se justifie en raison de la nature des productions requises. La maîtrise linguistique constitue en effet un co-requis primordial pour une communication commerciale efficace.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise de la langue française 1			
Code	3_ECAD1B07AD107B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Romain FARAONE (romain.faraone@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise une mise à niveau linguistique des étudiants.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Rédiger un texte exempt d'erreurs orthographiques et syntaxiques
- Analyser un article de journal et pouvoir rédiger une problématique à partir de son contenu
- Analyser des textes aux problématiques variées (médecine, pédagogie, économie, politique...)
- Reformuler un texte en en préservant le sens
- Lire et analyser un essai et un roman

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours comprendra quatre grandes parties abordées en séance :

- Vocabulaire
- Orthographe
- Grammaire
- Presse

L'étudiant devra, par ailleurs, s'investir dans un travail en autonomie (exercices, lectures...)

Démarches d'apprentissage

L'étudiant est invité à un travail régulier et rigoureux. Les contenus prescrits par l'enseignant doivent être acquis et pratiqués en séance.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant et séances de remédiation. L'étudiant qui éprouve des difficultés **doit** fréquenter les séances de remédiation (test de positionnement en début d'année). Il en va de même pour les étudiants **en échec à l'épreuve de janvier**. Une familiarisation au logiciel Antidote est en outre régulièrement organisée.

Sources et références

D. Dumas, *Mon coach en orthographe*, Vuibert, 2019.
Roman et essai prescrits.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes personnelles
- Connected
- Livre

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note globale est composée de la note du TJ (20%), de l'examen de janvier (30%) et de l'examen de juin (50%).

En ce qui concerne le TJ, si l'étudiant absent ne présente pas un motif légitime (ML), il reçoit une cote nulle (Z). Par ailleurs, si plus de deux motifs légitimes d'absence sont invoqués, l'étudiant est susceptible de subir un examen plus important compte tenu des manquements.

Au Q3, aucun TJ ne sera pris en compte. L'examen vaut 100% de la note finale.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10	Evc	10		
Période d'évaluation	Eve	30	Exe	50	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

La note de janvier n'est pas dispensatoire, l'ensemble de la matière sera présenté en juin (voir ci-dessus pour la pondération des notes).

Au Q3, l'étudiant est évalué exclusivement au moyen d'un examen écrit (100%).

L'étudiant absent pour motif légitime est ajourné à la session suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Correspondance commerciale			
Code	3_ECAD1B07AD107C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Romain FARAONE (romain.faraone@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à familiariser l'étudiant avec la rédaction professionnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de rédiger différents types de courriers d'entreprise.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les différentes parties de la lettre
- Le style
- L'e-mail
- Les différents types de courriers

Démarches d'apprentissage

Séances de travaux pratiques.

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité de l'enseignant.

Sources et références

L'étudiant peut consulter les documentalistes à ce sujet.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Notes personnelles.
- Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une évaluation formative est assurée tout au long du quadrimestre. En janvier, un examen écrit est prévu (30%). En ce qui concerne la session de juin, c'est un portfolio qui fera l'objet d'une évaluation certificative (70%). En aout, l'étudiant sera uniquement évalué au moyen d'un portfolio (100%).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	30	Tvs	70	Tvs	100

Eve = Évaluation écrite, Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

L'étudiant absent pour motif légitime est ajourné à la session suivante.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).